



République Française

Département
de la VendéeCanton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ**"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"**

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 29

DELIBERATION
n° 2025 - 06 - 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE****du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Sylvie MORNÉT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD, Joël GIRAudeau, Sandra DUBOS, Tiphanie JACOMINO, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Jean-Yves LEBOURDAIS, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Maryse AUGUIN.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Maryse AUGUIN à Nicole BOULINEAU.

André COQUELIN est désigné secrétaire de séance.

**Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable de Vendée Eau****Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie CedexTéléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Vendée Eau exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des Communautés de Communes et d'Agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRe.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, exerce aux termes de ses statuts la compétence obligatoire pour les Communautés d'Agglomération « eau potable », et est donc adhérent au Syndicat Départemental Vendée Eau, qui exerce cette compétence « Eau potable » pour son compte.

Vendée Eau regroupe, en 2024, 253 des 255 communes de Vendée.

Ce dernier a transmis, par mail en date du 14 novembre dernier, le lien permettant le téléchargement du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable qu'il se doit d'établir, dans la mesure où il exerce des compétences pour le compte de la Communauté d'Agglomération, en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : <https://www.vendee-eau.fr/-RPQS>

Les principales données transmises en synthèse par Vendée Eau sont les suivantes :

Volume d'eau produit	43 926 573 m ³
Volume importé depuis d'autres collectivités	3 781 743 m ³
Origine de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> 89 % eau de surface 11 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	462 174
Volume consommé par les abonnés	43 563 474 m ³
Volume exporté vers d'autres collectivités	2 469 388 m ³
Longueur du réseau d'eau	15 710 km
Renouvellement par an du réseau	87,3 %
Indice d'ordre de consommation	7,6 m ³ /hab./jour
Indice d'ordre de pertes en réseau	106 m ³ /hab./jour
Montant total des recettes du CA 2024	<ul style="list-style-type: none"> 104 694 104,53 € dont 38 670 000,00 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses du CA 2024	<ul style="list-style-type: none"> 109 879 474,51 € dont 44 070 000,00 € pour la remunération des exploitants
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	12 672 150,41 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	18 054 432,01 €

4 Les indicateurs de performance

D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	● 699 160 habitants
D 102.0 – Prix TTC du service client pour 100 ml	● 230 € TTC/ml
D 103.0 – Décal maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	● 48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
P 101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	● 99,6 %
P 102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	● 99,9 %
P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	● 112 points sur 120
P 104.3 – Rendement du réseau de distribution	● 97,3 %
P 105.3 – Indice Inéquité des volumes non comptés	● 10,6 ml/km/jour
P 106.3 – Indice Inéquité de pertes en réseau	● 1,6 ml/km/jour (volumes de service et estimés sans comptage non pris en compte par Vendée Eau)
P 107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	● 0,48 %
P 108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	● 60 %
P 109.0 – Montant des abondans de créances ou des versements à un fond de solidarité	● 0,002 €/m ³
P 110.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	● 0,4 pour 1 000 abonnés
P 152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	● 100 %
P 153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	● 1,0 année
P 154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'an-née précédente	● 1,19 %
P 155.1 – Taux de réclamations	● 0,4 pour 1 000 abonnés

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-39, L5216-1 et suivants, L5216-5 I 8° et D.2224-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en vigueur approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Vendée Eau,

Vu le procès-verbal du Comité Syndical de Vendée Eau du 2 octobre 2025 qui s'est prononcé sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024,

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 de Vendée Eau,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 4 décembre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024 de Vendée Eau ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures en exécution de la présente délibération ;

Articles 3 : PRÉCISE que, pour application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport est mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,



André COQUELIN

Givrand, le 22 décembre 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 22 DEC. 2025

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.paysaintgilles.fr le : 22 DEC. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.